



Conseil de sécurité

Distr. générale
15 février 2013
Français
Original : anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné à sa 6922^e séance, le 15 février 2013, la question intitulée « La situation au Moyen-Orient », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité se félicite de la déclaration faite par le Président Abed Rabbo Mansour Hadi pour annoncer le lancement de la Conférence nationale de dialogue le 18 mars et félicite ceux qui ont participé de façon constructive aux étapes préparatoires du processus. Il se félicite également de la promulgation du décret portant création du Bureau exécutif du Cadre de responsabilité mutuelle.

Le Conseil rappelle que la transition doit être une initiative nationale et qu'elle doit se dérouler sous le signe de la démocratie, de la bonne gouvernance, de l'état de droit, de la réconciliation nationale et du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales de tous les Yéménites.

Le Conseil souligne qu'il importe que la Conférence nationale de dialogue se déroule sans exclusive, avec la participation pleine et active de toutes les composantes de la société yéménite, notamment de représentants du Sud et des autres régions ainsi que des jeunes et des femmes, comme indiqué dans le rapport final du Comité préparatoire. Il appelle toutes les parties à respecter le calendrier et les critères établis dans l'accord sur la transition politique et à agir de bonne foi, de manière pacifique, transparente et constructive, dans un esprit de réconciliation. Il rappelle qu'il attend de la Conférence qu'elle aboutisse à un référendum sur la Constitution et des élections d'ici à février 2014.

Le Conseil exhorte toutes les parties yéménites à choisir la voie du dialogue et de la consultation pour régler leurs différends, à renoncer à recourir à la violence à des fins politiques, à s'abstenir de toute provocation et à se conformer pleinement aux dispositions de ses résolutions 2014 (2011) et 2051 (2012). Il se dit préoccupé par les informations selon lesquelles le processus de transition serait perturbé par des personnes qui représentent l'ancien régime ou l'ancienne opposition au Yémen et par des personnes qui n'adhèrent pas aux principes directeurs de l'accord régissant le mécanisme d'application du processus de transition, notamment l'ancien Président Ali Abdullah Saleh et l'ancien Vice-Président Ali Salim Al-Beidh. Il se redit prêt à envisager de nouvelles mesures, notamment en vertu de l'Article 41 de la



Charte des Nations Unies, si les agissements visant à saper l'action du Gouvernement d'unité nationale et la transition politique se poursuivent.

Le Conseil est préoccupé par les allégations concernant l'argent et les armes envoyés au Yémen afin de saper la transition.

Le Conseil réaffirme son attachement à l'unité, à la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du Yémen.

Le Conseil engage vivement le Yémen à adopter une loi sur la justice transitionnelle sans plus tarder afin de favoriser la réconciliation. En outre, il prie instamment le Yémen de respecter l'état de droit et de protéger les droits de l'homme, notamment à l'égard des femmes et des personnes vulnérables, comme les enfants, conformément à ses obligations juridiques internationales. À cet égard, il accueille favorablement l'engagement pris par le Gouvernement d'adopter et de faire appliquer un plan d'action qui s'inscrit dans le droit fil de sa résolution 1612 (2005) afin de mettre fin à l'enrôlement et à l'emploi d'enfants par les forces de sécurité yéménites.

Le Conseil reste pleinement mobilisé par la situation qui règne au Yémen et suivra de près les prochaines étapes devant conduire à une transition politique pacifique. À cet égard, il se félicite des efforts coordonnés que ne cessent de faire le Conseil de coopération du Golfe, le Groupe des 10 ambassadeurs, le Secrétaire général dans le cadre de sa mission de bons offices, notamment par l'intermédiaire du Conseiller spécial Jamal Benomar, et plus généralement la communauté diplomatique, et attend avec intérêt la prochaine réunion des Amis du Yémen, qui doit se tenir à Londres le 7 mars. Le Conseil souligne qu'un appui international doit continuer d'être fourni à la transition politique au Yémen, moyennant, notamment, le respect des engagements pris par les donateurs. »